

**Facturation Électronique :
Nos experts vous informent
et répondent à vos questions**

Session #8

**Point avec la DGFIP et l'AIFE sur le pilote
des Plateformes Agréées**

Le 4 mars 2026



Les intervenants



Dominique Périer

Elu CNOEC, en charge du pilotage des Grands Projets numériques de la mandature



Sébastien Rabineau

Directeur du projet
Facturation électronique à la
DGFIP

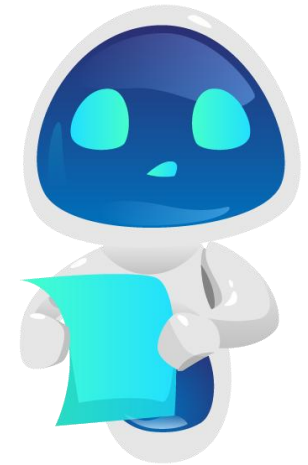


Stéphane Eustache

Directeur du Programme
Facturation Electronique à l'AIFE

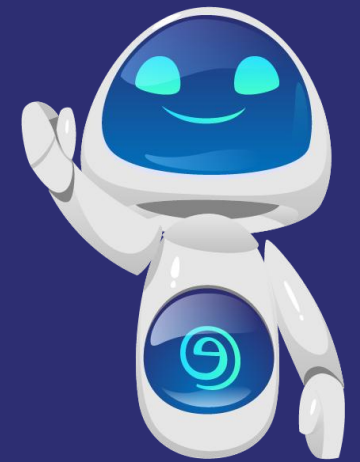
Sommaire

- Actualités du pilote
- Actualités juridiques
- Communication de l'État
- Ressources et actions du CNOEC



Actualités du pilote

par l'AIFE



Actualités – La réforme est lancée

Les éléments de la réforme sont en place

- ***L'Annuaire de la facturation électronique est ouvert depuis juin 2025***
 - Le palier des **700.000 unités légales** appropriées par les Plateformes Agréées est dépassé
 - Le service de consultation a été consulté par plus de **415.000 utilisateurs**
- ***Le service de collecte des données pour l'administration est ouvert depuis février 2026***
 - *Les entreprises ont reçu leurs premières factures électroniques*
 - ***Le concentrateur de l'administration a reçu ses premières données***
- ***L'offre de service des plateformes est couvrante***
 - 139 plateformes déclarées, **109 plateformes immatriculées**, d'autres sont en cours
 - Les solutions partenaires et les éditeurs sont présents

Actualités – La réforme est lancée

Le Pilote a débuté le 26 février

- ***Les premiers volontaires se sont déclarés***

- 60 plateformes agréées ont demandé à participer au pilote avec le PPF
- 1 000 entreprises souhaitent émettre des factures
- 6 000 entreprises souhaitent réceptionner des factures

- ***Le dispositif d'accompagnement est en place***

- Un numéro national d'assistance **0 806 807 807** est mis en place pour répondre à toutes les questions relatives à la réforme (calendrier, champ d'application, ...)
- Le **support technique** a été renforcé pour accompagner les sollicitations des pilotes

- ***La campagne nationale de communication est lancée***

- **Conférence de presse** du 25 février
- Spots TV, campagne de presse

Le pilote – Présentation

Les objectifs

- **Un levier d’appropriation pour l’ensemble des acteurs**

- **Principes**

- Ce n’est pas un test technique, un “bac à sable”
- Les erreurs de bonne foi ne sont pas sanctionnées. L’objectif est d’apprendre, d’ajuster, de fiabiliser.
- Mener des tests à faible risque pour plus de confort en septembre 2026

- **Vérifier l’interopérabilité des acteurs** : entreprises, experts-comptables, solutions compatibles, éditeurs, Plateforme Agréées et PPF

- Appliquer le même cadre aux **acteurs publics** : B2B / B2C : via le PPF (annuaire + services de déclaration)







- **Un levier de montée en charge**

- **Sécuriser le premier jalon** réglementaire du 1^{er} septembre 2026

- Assurer la montée en charge du dispositif : **10 millions d’unités légales en réception**. C’est une montée en charge encadrée, organisée pour s’approprier la réforme avant l’échéance réglementaire
- Mobiliser les plateformes agréées et solutions compatibles dans la phase pilote (en émission ou en réception)
- Mobiliser les grandes entreprises pour l’émission de factures : **200.000 unités légales en émission**

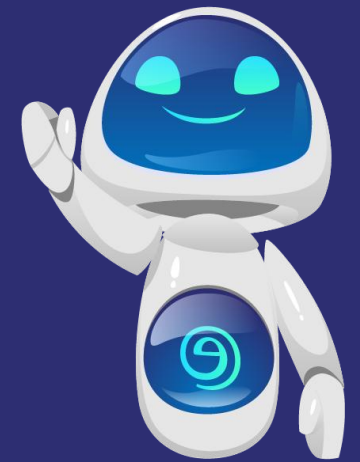
Le pilote – Se préparer sans attendre

Entrée dans le pilote

-  **Choix d'une PA** Le recours à une plateforme agréée est obligatoire. C'est un choix d'organisation interne, une décision stratégique
-  **Accord des clients** Obtenir le consentement / mandat pour participer au pilote en émission et/ou réception. Ce n'est pas une contrainte administrative mais un outil de sécurisation
-  **Annuaire PPF** S'assurer que le client dispose bien d'une adresse de réception en vigueur dans l'annuaire du PPF et de sa capacité à intégrer et traiter les factures. Pas de stock. Au fil de l'eau
-  **Envoi des flux** Avoir une démarche progressive avec une logique de vérification du bout en bout. la donnée est le véritable point critique. Une anomalie génère un rejet. Pas de stock, de logique Big Bang mais des mises à jour « au fil de l'eau »
-  **Volontariat** Les entreprises et cabinets ont le choix de leur rythme et il existe plusieurs manières d'entrer dans le dispositif : tester uniquement la mise à jour de l'annuaire, l'émission, la réception, l'intégration comptable, la gestion des statuts.
-  **Anticiper** il est également possible de devancer l'échéance pour lisser la charge, sécuriser les dossiers complexes, capitaliser sur des retours d'expérience, transformer certains clients en pilotes ambassadeurs

Cadre juridique Communication de l'Etat

par la DGFIP



2025 : année de la sécurisation... 2026 : année du déploiement !

Retrouvez la liste des plateformes agréées sur impots.gouv.fr

Un cadre juridique et normatif stabilisé

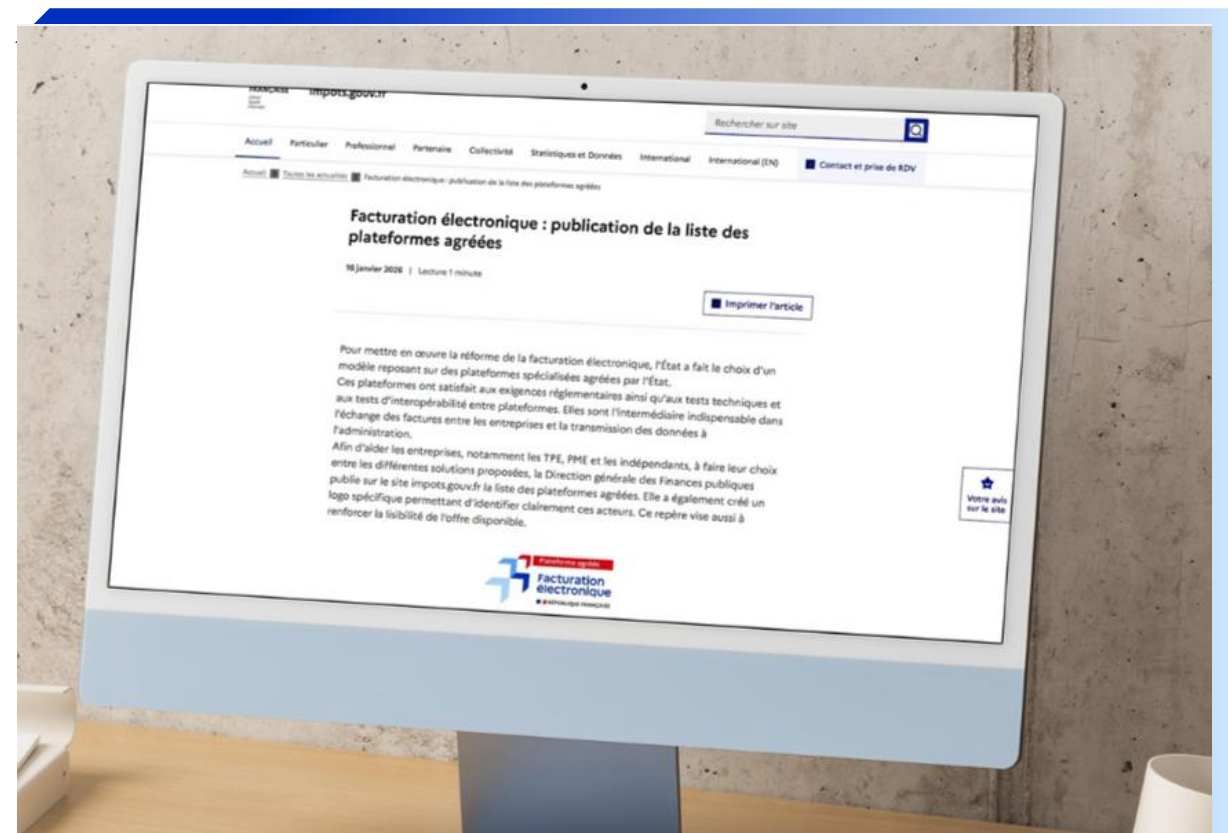
- 42 cas d'usages établis avec le monde économique
- 12 simplifications pour que la facturation reste pratique et praticable

Des outils de l'État opérationnels

- L'annuaire des destinataires de factures est prêt et se remplit progressivement
- La concentration et l'exploitation des données est prête pour le pilote

Un écosystème qui s'est montré au rendez-vous

- 109 plateformes ont reçu leur immatriculation définitive



Les repères visuels peuvent être utilisés dès maintenant



Ce repère peut désormais être pleinement utilisé par les plateformes définitivement agréées.

Son usage doit respecter le règlement d'usage diffusé aux plateformes concernées et est soumise à une charte d'utilisation spécifique.



Ce repère peut être utilisé par les solutions logicielles qui se sont déjà adaptées dans leur périmètre fonctionnel et qui sont raccordées à au moins une plateforme agréée.

Son usage doit répondre à une charte d'utilisation également disponible.

Les évolutions législatives et réglementaires

Loi de finances pour 2026

- Suppression du portail public
- Chorus Pro pour le secteur public
- Création de l'accord formel, des règles de portabilité comprenant le principe d'un service minimum
- Mise en œuvre des simplifications annoncées en septembre 2025
- Renforcement des sanctions et création d'une sanction pour défaut de plateforme de réception
- Diverses adaptations pratiques

Décret en Conseil d'État

- Création de nouvelles obligations pour les plateformes, pour mettre en œuvre les dispositions adoptées en loi de finances
- Renforcement de l'audit annuel
- Renforcement du rôle de PEPPOL comme outil d'interopérabilité
- Mise en œuvre des simplifications annoncées en septembre 2025

Arrêté

- Précisions sur le contenu et le calendrier de l'audit de conformité
- Intégration de la référence aux normes et formats de facturation de l'AFNOR
- Précisions sur les conversions et la mise à disposition de lisibles

Concertation formelle **en cours** sur les textes réglementaires, en vue d'une adoption avant la fin avril 2026.

La communication de l'État

Fin janvier

➤ Publication du motion design

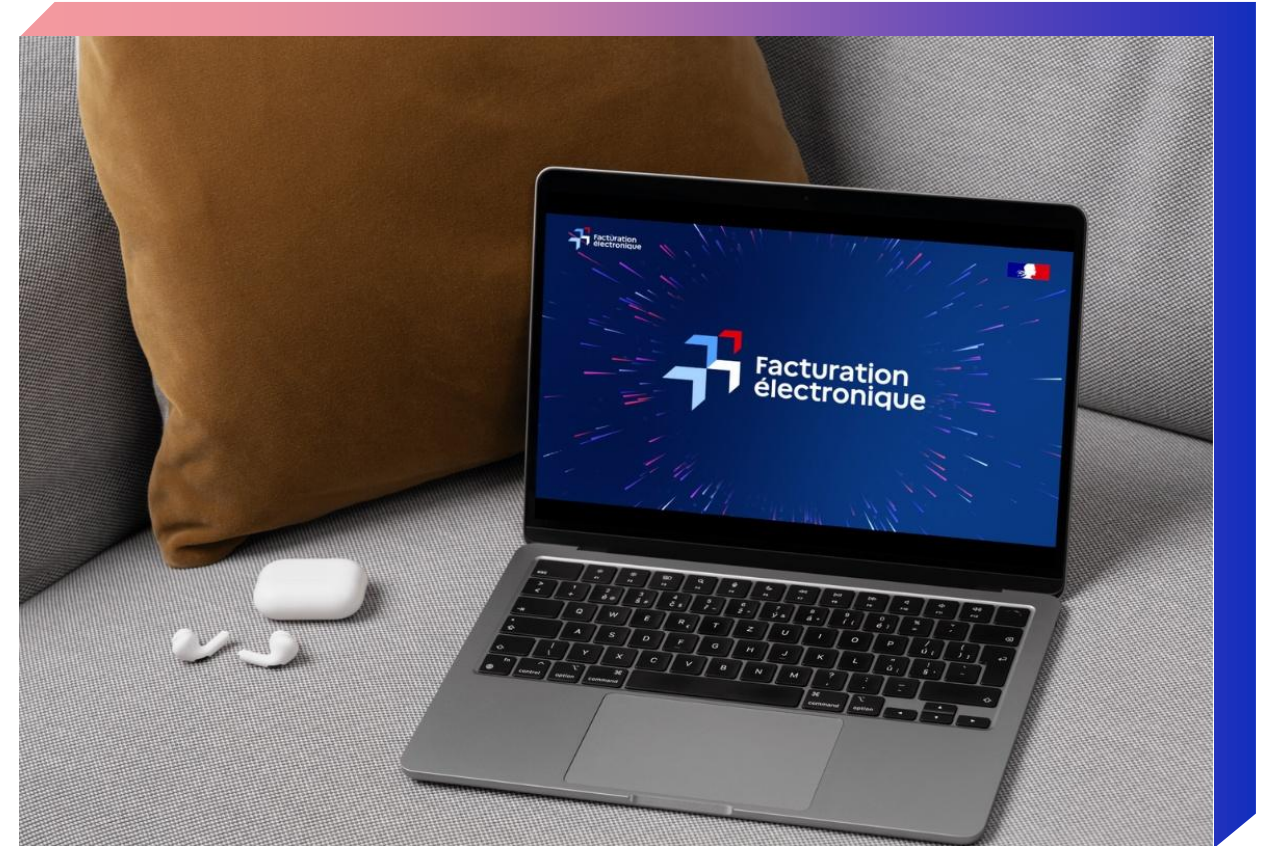
Il peut être utilisé librement par les relais pour faire comprendre les fondamentaux de la réforme en quelques minutes, ouvrir les réunions publiques ou encore

Fin février

➤ Révélation de la campagne et premières utilisations du film VOL, des spots radio, de la PQR, du digital...

Conçue pour renforcer la notoriété de la réforme et faire connaître les obligations, en particulier pour les acteurs les plus éloignés de la gestion.

Un numéro d'assistance : le 0 806 807 807



Dès aujourd'hui, le motion design est disponible
à l'adresse impots.gouv.fr

Les ressources du CNOEC



Les ressources à retrouver sur e-FAC expert

<http://e-fac-expert.fr/>

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Conseil national

- Accueil
- Mon exercice professionnel
- Mon cabinet
- Mon expertise
- Mon institution
- Mes ressources et services
- Mes clubs
- Mes vidéos
- Parcourir
- e-FAC expert**
- ReflexLAB

e-FAC expert : votre espace dédié sur la facturation électronique !

EN SAVOIR PLUS

e-FAC expert

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Conseil national

5 ÉTAPES POUR SE PRÉPARER GRÂCE AUX OUTILS DU CNOEC

- 1 COMPRENDRE LA RÉFORME
- 2 DIAGNOSTIQUER ET STRUCTURER SON CABINET
- 3 INFORMER SES CLIENTS
- 4 PROPOSER UNE MISSION DÉDIÉE
- 5 CHOISIR DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES ADAPTÉES

Etape 3 : Accompagner les clients dans le choix de la PA

Retrouvez e-FAC expert sur votre espace privé

Campagne du CNOEC MaFactory-MonExpert.fr

MaFactory-MonExpert.fr Accueil Comprendre Se préparer Choisir Trouver un expert-comptable

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES *ec*

FACTURE ÉLECTRONIQUE

N'ATTENDEZ PLUS POUR CONSULTER VOTRE EXPERT-COMPTABLE

Avec la facturation électronique, les sollicitations commerciales se multiplient ? Rapprochez-vous de votre expert-comptable pour avancer sereinement et identifier la plateforme agréée adaptée à votre entreprise.

Faire son diagnostic personnalisé Contacter un expert-comptable

DU CONCRET SUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

<https://mafactory-monexpert.fr/>

Un site pour :

- Comprendre la réforme et ses impacts sur son entreprise
- S'y préparer avec sérénité en fonction de son secteur d'activité
- Choisir sa future solution de dématérialisation
- Trouver son expert-comptable quand on n'est pas accompagné

Grâce aux contenus développés par l'Ordre des experts-comptables :

- Des vidéos pédagogiques tournées avec **Jamy Gourmaud**
- Des **fiches métier** ou sectorielles en libre téléchargement et leurs vidéos associées
- Un quiz et un **diagnostic personnalisé** répertoriant vos critères prioritaires dans le choix de votre future plateforme

Et à un accès direct à l'annuaire des experts-comptables !

Questions / Réponses



Retrouvez les replays et la FAQ sur

Fuz'experts.tv

Prochain rendez-vous

le 1^{er} avril à 12h00 !

Merci de votre attention

